



AVRIL 2025

CENTRE SCOLAIRE SAINT-MICHEL, ASBL
École secondaire ordinaire du réseau libre catholique
École appartenant au réseau des Collèges et Écoles Jésuites
Projet pédagogique inspiré de la Compagnie de Jésus
APPEL AUX CANDIDATS EN VUE DE L'ENGAGEMENT D'UN/E
CONSEILLER(E) PRINCIPAL(E) EN EDUCATION

dans un emploi vacant sur NTPP
Entrée en fonction le 25 août 2025

Coordonnées du Pouvoir organisateur et de l'école :

Centre scolaire Saint-Michel asbl
Boulevard Saint-Michel, 26
B-1040 BRUXELLES

Site web : www.college-st-michel.info/moodle/

Le Centre scolaire Saint-Michel est composé d'une école secondaire d'enseignement général (1.550 élèves) et d'une école primaire (540 élèves).

Les projets éducatif et pédagogique, projet d'établissement, règlements des études et d'ordre intérieur sont disponibles en s'adressant au secrétariat du directeur ou via le site web.

Le dossier de candidature composé d'un curriculum vitae **et** d'une lettre manuscrite de trois pages maximum présentant les motivations et la manière dont le/la candidat(e) se propose de poursuivre le projet d'école, sera adressé par courrier recommandé ou déposé au secrétariat du directeur contre accusé de réception (et version dactylographiée par courriel) à :

FRANCK JANIN, PRESIDENT DU POUVOIR ORGANISATEUR
CENTRE SCOLAIRE SAINT-MICHEL
26, BOULEVARD ST MICHEL
1040 BRUXELLES

au plus tard le VENDREDI **30 MAI 2025**.

Les candidats sélectionnés sur dossier de candidature seront auditionnés par une Commission de sélection

Destinataires de l'appel :

- les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du Pouvoir organisateur ;
- toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction

Franck Janin
Président du Pouvoir organisateur
franck.janin@jesuites.com

Benoît Gallez
Administrateur délégué
Secrétariat : 02/739.34.16
direction@college-st-michel.be

Les conditions d'admission au stage, dans la fonction et le profil sont repris dans les annexes

1 : Profil de la personne recherchée

2 : Conditions légales d'accès à la fonction

3 : Titres de capacité



« Former des jeunes de Conscience, de Compétences, de Compassion et d'Engagement »
(4C)

*Montrer la voie vers Dieu ; Accompagner les jeunes vers un avenir porteur d'espérances ;
Faire route avec les pauvres et les exclus ; Sauvegarder la Maison commune* (4
Préférences Apostoliques Universelles de la Compagnie de Jésus)

PROFIL RECHERCHE POUR LE/LA CONSEILLER(E) EN EDUCATION

Le/la Conseiller(e) Principal en Education

- Incarnera les valeurs fondant l'action pédagogique et éducative d'une école jésuite. Son action s'inscrit dans cette visée : « *A la lumière de l'Évangile, former à leur excellence humaine et académique des jeunes appelés à devenir des femmes et des hommes pour et avec les autres* ». Il s'engagera à connaître le fonctionnement d'un collège jésuite, à s'approprier le paradigme pédagogique ignacien et à participer aux réunions du réseau jésuite francophone belge (Cocéjé).
- participera au **BUREAU DES DIRECTIONS** :
 - composé d'une équipe de 6 personnes autour du directeur : deux directeurs adjoints ayant en charge la pédagogie, les études, la pastorale et les organisations dans leur cycle respectif, le/la Conseiller(e) Principal(e) en Education, la directrice de l'Ecole Primaire, le Responsable administratif et financier.
 - Il participera aux réunions hebdomadaires où
 - se réfléchit et se détermine la politique générale du Collège en matière d'animation pédagogique, éducative et pastorale, en lien avec les instances de concertation interne
 - se prennent les décisions d'orientation et d'organisation concrètes.
 - Il collaborera étroitement avec les membres de ce bureau en vue d'assurer la cohérence et la continuité pédagogique et éducative de la 1^{ère} à la 6^e année.
 - Il exécutera avec loyauté les décisions prises
- exercera les **RESPONSABILITES CENTREES SUR LES 6 ANNEES DU SECONDAIRE** :
 - Le/la Conseiller(e) Principal(e) en Education a une compétence générale de pilotage de la politique éducative de l'école secondaire et de ses 1550 élèves.
 - *En concertation avec les directions adjointes : direction de l'équipe des éducateurs : composition de l'équipe des éducateurs et répartitions de leurs missions, organisation et planification des diverses activités avec les promoteurs de celles-ci,*
 - *Organisation de toutes les activités de sensibilisation (EVRAS, Harcèlement, Assuétudes, etc.)*
 - *Gestion des problèmes éducatifs et relationnels.*
 - *Gestion des sanctions et de leur gradation*
 - *Gestion administrative des procédures d'exclusion définitive et de refus de réinscription.*
 - *Construction d'une politique de vivre ensemble en concertation avec les éducateurs et les la direction*
 - *Mises à jour du R.O.I*
- disposera de réelles aptitudes d'**ECOUTE** de **COMMUNICATION** :
 - il/elle se rendra proche de toutes et de tous : élèves, parents, enseignants, personnels éducatifs, administratifs et d'entretien ;
 - il/elle soutiendra et encouragera l'équipe éducative, notamment ses jeunes membres.
- favorisera et encouragera le **TRAVAIL EN EQUIPE**, principalement au sein de l'équipe des éducateurs.
- demeurera ouvert à la **NOUVEAUTE**
 - éclairée par la « tradition vivante » de la pédagogie éducative des collèges de la Compagnie de Jésus.
 - Il recherchera, avec l'équipe, un encadrement éducatif de qualité qui permettent à chaque élève de s'épanouir tout en respectant le cadre réglementaire.
 - proposera des évolutions, des perspectives ; soutiendra les initiatives.

Annexe 2 - Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

1. être porteur d'un titre du niveau bachelier au moins ;
2. être porteur d'un titre pédagogique¹ ou d'un titre d'éducateur A1
3. compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
4. avoir répondu à l'appel à candidatures.

En outre, s'il n'est pas en fonction dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française au moment de son engagement dans la fonction, le candidat devra rencontrer les conditions suivantes :

- 1° jouir des droits civils et politiques ;
- 2° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 3° être de conduite irréprochable ;
- 4° satisfaire aux lois sur la milice.

¹ Constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

Annexe 3 : Profil de fonction

I. Profil du/ de la Conseiller(e) en Education

Nous recherchons une personne qui :

- puisse s'inscrire au sein du Bureau des directions dans une dynamique de co-responsabilité dans la gestion de l'équipe éducative et des projets pédagogiques
- adhère pleinement aux spécificités de la spiritualité et de la pédagogie ignatienne, ait la volonté de les promouvoir et de les mettre en œuvre : « A la lumière de l'Évangile, former à leur excellence humaine et académique des jeunes appelés à devenir des femmes et des hommes pour et avec les autres ».
- adhère pleinement au Contrat d'objectifs (= plan de pilotage) de l'école
- ait l'envie et la capacité d'accompagner les changements de cap induits par le Contrat d'Objectifs
- soit consciente de l'importance de la concertation sociale ;
- fasse preuve d'une disponibilité suffisante pour participer aux diverses réunions utiles à l'exercice de la fonction (conseil de participation, réunions des parents/futurs parents), y compris en dehors de l'école dans le cadre du réseau des collèges et écoles jésuites ;
- dispose d'aptitudes au management des équipes, particulièrement celle des éducateurs ;
- entretienne avec le PO des contacts réguliers et de confiance, notamment afin de rendre compte de sa mission ;
- ait la volonté de se former et de participer aux formations du Bureau de direction.
- ait la volonté de se montrer présent au quotidien (donc fréquemment visible) sur le terrain des professeurs, des élèves et des parents.

II. Niveau de maîtrise des compétences et critères de sélection

La liste des compétences comportementales obligatoires :

1. Analyser l'information
2. Résoudre les problèmes
3. Travailler en équipe
4. S'adapter
5. Faire preuve de fiabilité
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication

Les compétences-clés attendues du/ dela Conseiller(e) en Education au moment de son entrée en fonction sont fixées dans les tableaux repris ci-dessous ; chaque critère est pondéré et permettra de départager les candidats.

1° Les compétences comportementales

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Faire preuve de fiabilité. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général et respecter la dignité de la fonction.	C	5
b. Promouvoir les principes de la pédagogie ignatienne, les projets pédagogiques, éducatifs propres au réseau jésuite francophones, le projet d'établissement) et son contrat d'objectifs (plan de pilotage).	D	10
c. Promouvoir les missions du système éducatif de la Communauté française.	A	
d. S'adapter. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés.	C	
e. Savoir échanger, négocier, convaincre dans le respect des interlocuteurs. Avoir une bonne capacité de dialogue et être capable d'être proche des personnes mais assez ferme pour garder sa liberté d'action, d'expliquer, de créer la confiance, de convaincre et de rassembler autour des objectifs à atteindre.	C	
f. Être conscient de ses forces et points de développements, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction.	B	5
g. Développer une posture de membre du Bureau des directions	C	

2° Être capable de mener l'équipe des éducateurs au service des élèves

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; être capable de manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance.	C	
b. Être capable de travailler en équipe, de fédérer des équipes autour de projets communs et de gérer des projets collectifs et, en co- responsabilité avec la direction, de susciter, stimuler et encourager le travail et les projets des enseignants.	C	5
c. Être capable de gérer des conflits.	C	5
d. Être capable de faire confiance et de (re)donner confiance aux élèves à la fois par sa capacité d'écoute et par un message clair, ferme et exigeant.	C	
e. Avoir des connaissances en matière de harcèlement	C	5
f. Être capable de respecter les délais et les échéances et d'établir des priorités cohérentes dans l'exécution des tâches ainsi que dans celles des autres membres du personnel.	B	

3° Être capable de piloter son école au jour le jour

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Être capable de déléguer dans une dynamique collaborative.	B	
b. Résoudre des problèmes. Être capable de prendre des décisions et de s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	C	5
c. Être capable de gérer des réunions.	B	
d. Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs (élèves, professeurs, parents, PO, etc.) et plus particulièrement dans des situations stressantes ou de conflit.	C	5
e. Avoir la capacité de lire et comprendre un texte juridique, pédagogique et administratif en lien avec sa fonction et de veiller à sa bonne application.	B	5
f. Être capable d'utiliser les outils de gestion numérique de l'établissement scolaire (ProEco, plateformes numériques) ainsi que les outils informatiques généraux.	C	5

4° Être capable d'engager son école dans une dynamique d'amélioration continue

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Analyser l'information. Avoir une capacité d'observation objective et d'analyse du fonctionnement de son école en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'actions alternatives.	A	
b. Questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques éducatives dans son établissement.	C	5
c. Disposer de compétences éducatives et montrer un intérêt pour la recherche en éducation.	C	5
d. Stimuler ou soutenir les pratiques innovantes. Savoir penser de manière innovante en apportant des idées novatrices et créatives.	B	
e. Collaborer avec les partenaires extérieurs et intégrer l'établissement dans son environnement.	A	

5° Compétence transversale obligatoire

	Niveau de maîtrise	Pondération
Avoir la capacité d'accompagner le changement.	C	5

Légende des niveaux de maîtrise des compétences

1° Niveau de maîtrise (A) : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° Niveau de maîtrise (B) : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° Niveau de maîtrise (C) : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° Niveau de maîtrise (D) : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.